

Relevé des **AVIS**

Séance plénière du
10-01-2017

**CESER BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**

Conseil économique social et environnemental régional

sommaire

Examen des rapports soumis pour avis par M ^{me} la présidente du Conseil régional	3
Déclarations des différents groupes	14

**Examen des rapports soumis pour avis par M^{me} la présidente
du Conseil régional**

• Budget primitif 2017 du Conseil régional BFC	4
• Affaires européennes et rayonnement international	7
• Fusion des CARIF-OREF	8
• Lancement du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)	10
• Extension du réseau de Points Visioservices	11
• Convention d'exploitation du service TER 2013-2017 (réseau FC) : contrat d'objectifs 2017 et autres affectations d'AE	12
• Avenant n° 29 à la convention d'exploitation du TER Bourgogne avec la SNCF	13

Le budget primitif 2017 s'inscrit dans un contexte de transfert de compétences, de redressement des finances publiques et de transition vers un nouveau modèle de financement des Régions. Dans ce cadre, la Région entend confirmer ses priorités autour de ses principaux marqueurs :

- Une augmentation de près de 20 % des crédits dédiés au développement économique, afin notamment de prendre le relais des Départements et d'aller plus loin sur le soutien à l'innovation et l'accompagnement des développeurs économiques sur le terrain.
- Une augmentation de plus de 20 % des crédits consacrés à la politique énergétique et à la transition écologique, notamment en matière d'investissements dans les énergies renouvelables.
- Une augmentation de plus de 10 % des crédits consacrés à la culture, visant à conforter les budgets du vivre-ensemble au nom des valeurs de solidarité et de fraternité.

L'Exécutif régional souhaite poursuivre ses priorités tout en respectant les grands équilibres budgétaires et en restant fidèle à un engagement de « bonne gestion ».

Les recettes 2017 s'élèvent à 1 505 M€. Elles sont réparties comme suit :

- fiscalité directe : 406 M€
- fiscalité indirecte : 463 M€
- dotations de l'État : 311 M€
- autres recettes : 106 M€
- emprunt d'équilibre : 216 M€

Les dépenses (1 505 M€ investissement + fonctionnement) sont réparties selon les fonctions suivantes :

- formation professionnelle et apprentissage : 273 M€ (fonction 1)
- enseignement : 317 M€ (fonction 2)
- culture, sport, loisirs : 39 M€ (fonction 3)
- santé et action sociale : 1 M€ (fonction 4)
- aménagement des territoires : 65 M€ (fonction 5)
- gestion des fonds européens : 30 M€ (fonction 6)
- environnement : 24 M€ (fonction 7)
- transport : 472 M€ (fonction 8)
- action économique : 130 M€ (fonction 9)
- services généraux : 82 M€ (fonction 0)
- dépenses non ventilées par fonction : 67 M€

Les engagements pluriannuels se répartissent en autorisations de programme (446 M€) et en autorisations d'engagement (824 M€).

Observations relatives aux politiques publiques régionales

Le CESER tient à souligner les éléments suivants :

- Il accueille favorablement l'augmentation de 6,6% des crédits consacrés à la **culture et au patrimoine** dans le domaine de la musique.
- Si la laïcité constitue l'un des piliers de la cohésion sociale, le CESER s'interroge sur l'opportunité de mettre en place un « **observatoire régional de la laïcité** ». Il estime que plusieurs acteurs interviennent déjà sur ce sujet, et qu'il conviendrait davantage de les mettre en réseau plutôt que de vouloir créer une nouvelle structure qui viendra s'empiler sur les dispositifs existants.
- Dans le domaine de l'**habitat**, le CESER attire l'attention sur les propriétaires privés occupants qui n'ont pas la possibilité d'apporter le complément financier aux aides publiques visant la rénovation du parc privé. Cette difficulté obère la bonne mise en œuvre des opérations de rénovation.
- Concernant l'économie, le CESER souhaite insister sur la crise exceptionnellement difficile qui touche l'**agriculture**. Elle met à mal bon nombre d'exploitations et elle pose la question de l'évolution de l'agriculture de notre région. Bien que de nombreuses aides proviennent de l'Union européenne, le CESER estime que la Région peut jouer un rôle actif

pour davantage mettre en lien les acteurs, en organisant par exemple des réunions de concertation technique entre la profession et la Région pour définir concrètement de nouvelles modalités d'interventions.

- Le CESER souhaite que les secteurs de **l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation** soient davantage intégrés dans une vision globale, le schéma SRESRI adopté par la Région associant en effet ces 3 dimensions. Il souhaite également attirer l'attention sur le nécessaire maillage territorial concernant les sites universitaires secondaires, et invite la Région à lancer une réflexion sur le sujet à l'attention des présidents d'université. Ce point est fondamental car il concerne la « vitalité » de la région.

- Concernant les **mobilités et les réseaux**, le CESER estime que la Région doit davantage affirmer un rôle de chef de file. Il s'agit de favoriser la mise en relation des acteurs dans une dimension d'aménagement du territoire, afin de développer une politique de mobilité et de réseaux (transports, énergie, numérique...) la plus adaptée aux besoins des territoires.

Un cadre budgétaire évolutif

Le CESER note les **importantes modifications du périmètre budgétaire 2017**, qui sont principalement dues à la mise en œuvre de la loi Notre dans les domaines des transports et du développement économique. À moyen terme, les enjeux sont importants pour la Région :

- La collectivité se voit attribuer de nouvelles compétences de « gestion » (transports scolaires et interurbains) impliquant un doublement du produit de la CVAE. Un mécanisme de compensation vise à garantir la neutralité du transfert. Cependant, le CESER estime que ce type de transfert est généralement « inflationniste », puisqu'il tend à accroître continuellement le niveau de dépenses afin de répondre aux besoins et aux exigences de qualité du service public transféré. Il recommande à la Région d'être particulièrement vigilante afin d'éviter tout dérapage budgétaire qui obérerait ses marges de manœuvre futures.

- Les recettes sont majorées d'un nouveau fonds de soutien dédié au développement économique (19,8 M€). Le versement de ce fonds sera effectué en deux temps, avec un premier acompte qui interviendra « automatiquement » dès 2017 et le solde qui sera versé si la collectivité atteste d'une progression, au 31 décembre 2017, des dépenses consacrées au développement économique (pour ce faire, la collectivité a d'ores et déjà prévu d'investir dans les SEM). L'enjeu est majeur puisque ce fonds de soutien a vocation à être pérennisé dans le cadre du BP 2018 sous forme d'une fraction de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

- Ce BP 2017 « préfigure » le nouveau modèle de recettes qui se mettra en place à compter de 2018, avec un remplacement de la DGF par une fraction du produit net de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Dans son avis sur les orientations budgétaires 2017, le CESER avait salué ces dispositions puisque la TVA est l'une des ressources fiscales les plus dynamiques avec un produit qui croît en moyenne de 3 % par an.

Au final, les compétences transférées pourraient accroître la charge de la collectivité dans un contexte de ressources encore non stabilisé. **La collectivité devra ainsi être particulièrement vigilante pour maintenir ses indicateurs financiers sur le moyen terme, principalement sa capacité d'autofinancement.** Pour 2017, le CESER a bien noté que les recettes et les dépenses proposées évoluaient au même rythme (+ 1,1 %), à périmètre constant, ce qui laisse présager un maintien de la capacité d'autofinancement sur le court terme.

Une hausse de l'emprunt d'équilibre

Le CESER constate que l'emprunt d'équilibre est en hausse de 23 % par rapport au BP 2016 :

- BP 2016 : 174 M€
- DM 2016 : 97 M€
- BP 2017 : 216 M€

Bien que par définition cet emprunt vise uniquement à équilibrer les recettes et les dépenses, cette hausse n'en constitue pas moins une première traduction de la trajectoire d'endettement de la collectivité. Comme cela avait été présenté lors des OB 2017, l'Exécutif envisage en effet d'augmenter de 20% les investissements réalisés en 2016, la capacité de désendettement devant être portée à 6 ou 7 ans maximum à l'horizon du mandat (contre 3,1 années aujourd'hui).

Le CESER ne formule pas d'observation particulière quant à cette évolution de l'emprunt d'équilibre, compte tenu de l'actuelle capacité de désendettement (3,1 ans).

Comme il l'avait mentionné dans son avis sur les OB 2017, **son interrogation porte davantage sur la capacité de la collectivité à réaliser les investissements prévus.** En effet, le budget d'investissement prévisionnel 2016 a été sous-consommé, notamment du fait d'un environnement particulièrement complexe (fusion des régions, transfert de compétences, baisse des dotations...). Or, cette complexité est un facteur structurel de la décision publique, avec un impact notoire sur les capacités d'anticipation et d'action des collectivités locales. Dans un tel contexte, le CESER souhaiterait connaître les mesures prévues par la Région afin que le budget d'investissement soit réalisé conformément aux prévisions (dans le cadre de l'examen des OB, il avait noté que la collectivité envisage d'anticiper les inscriptions budgétaires en investissement, avec un accompagnement des porteurs de projets).

Enfin, il note qu'une sous-consommation des dépenses d'investissement générerait un impact similaire à celui observé fin 2016, à savoir une diminution de l'emprunt d'équilibre (qui avait diminué de 40 % entre le BP et la DM 2016).

Rendre lisible l'ambition pour la Bourgogne Franche-Comté

Le CESER avait précédemment noté qu'une grande majorité des orientations budgétaires 2017 s'inscrivait dans la continuité des politiques publiques précédemment conduites, étant donné les dispositifs - en cours - de convergence et de transfert de compétences.

Ce budget primitif 2017 constitue la première traduction de la stratégie de mandat, dont le rapport a été adopté par le Conseil régional le 16 décembre dernier. Comme précisé dans ce rapport, la stratégie de mandat traduit la volonté politique des élus régionaux, cette volonté politique s'appuyant sur un socle de valeurs et de convictions.

Dans le cadre du BP 2017, **le CESER souhaiterait avoir plus de lisibilité concernant les ambitions de la Région, afin de davantage visualiser son projet politique au service des territoires et des habitants de Bourgogne Franche-Comté.**

Vote du CESER : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (15 abstentions).

<p>Rapport 5-8 Avis sur Affaires européennes et rayonnement international</p>	<p>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission Finances - Europe Rapporteur : Jean Perrin</p>	<p>Séance plénière Mardi 10 janvier 2017</p>

Ce rapport porte sur l'action de la Région en matière de coopération décentralisée et d'action extérieure. Les finalités de la politique internationale de la Région sont les suivantes :

- ouvrir à l'international tous les Bourguignons et Francs-Comtois, les accompagner vers une citoyenneté engagée,
- renforcer les capacités et les compétences des acteurs du territoire régional,
- valoriser les savoir-faire et les pôles d'excellence de la Bourgogne Franche-Comté,
- améliorer l'employabilité de tous les jeunes.

Ce rapport vise à affecter des crédits en matière de coopération internationale, de soutien à la solidarité internationale et d'information des citoyens sur l'Europe.

Le CESER prend acte de ce rapport.

Le présent rapport propose l'approbation de la fusion des CARIF-OREF (Centre Animation Ressources d'Information sur la Formation / Observatoire Régional Emploi Formation) de Bourgogne et de Franche-Comté au 1^{er} avril 2017. Le Groupement d'Intérêt Public Emploi Formation Insertion en Franche-Comté (EFIGIP avec 14 salariés et 1,3 M€ de budget) et l'Association Centre Régional de Ressources Bourgogne (C2R avec 14 salariés et 1,2 M€ de budget), sont les deux CARIF-OREF créés dans les deux anciennes régions Bourgogne et Franche-Comté et concernés par cette fusion.

Les deux CARIF-OREF de Bourgogne et de Franche-Comté, au sein de leur réseau national au service des politiques publiques membre de droit du Conseil National de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CNEFOP), accompagnent les acteurs du quadripartisme (État, Régions, partenaires sociaux), les professionnels du champ de l'orientation, de la formation et de l'emploi et les publics sur les territoires :

- pour la mise en œuvre des politiques publiques, Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) et Service Public Régional de l'Orientation (SPRO),
- pour le déploiement des dispositifs issus de la loi du 5 mars 2014 relative à « la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale »,
- pour le fonctionnement ou les travaux des instances régionales : Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CREFOP) au sein duquel les directeurs de CARIF-OREF sont membres de droit, Comité Paritaire interprofessionnel Régional pour l'Emploi et la Formation (COPAREF), etc.

Le CESER prend acte de la fusion des 2 structures, conséquence de la fusion des régions et l'approuve sous la forme d'un groupement d'intérêt public dénommé EMFOR (Emploi-Métier Formation-Orientation). Cette fusion-absorption, assurant la complémentarité des activités et la continuité des moyens des deux anciens CARIF-OREF, doit permettre d'intégrer les grandes missions confiées par le législateur au réseau national des CARIF-OREF dans le cadre de la loi du 5 mars 2014 et ses décrets d'application.

Le CESER affirme son attachement aux trois grandes missions des CARIF-OREF qui participent à la qualité du dialogue social territorial pour la formation tout au long de la vie avec la mise en synergie des branches professionnelles et des projets économiques locaux :

1. L'observation

- Avec la production des éléments de connaissance sur les évolutions quantitatives et qualitatives des besoins en emploi, sur l'insertion et les parcours professionnels des jeunes et des actifs, sur la relation emploi-formation au niveau régional et local, et sur les métiers dans la perspective d'aider à l'orientation.
- Avec la mise à disposition des outils d'appréciation du contexte socio-économique et d'aide au diagnostic de la Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences territoriales (GPEC-T).

2. L'information

- Avec la production des bases de données sur l'offre de formation en partenariat avec Pôle Emploi, les Missions locales, le Portail de l'alternance (État), le Centre Info avec orientation - pour-tous.fr et avec le site «moncompteformation» dans le cadre du déploiement du Compte personnel de formation.
- Avec la production des indicateurs et analyses sur l'emploi et les métiers.
- Avec la production des ressources documentaires (informations sur les métiers, les formations, les aides et dispositifs...) en partenariat avec la Commission Nationale de la Certification Professionnelle (CNCP) et l'ONISEP.

3. L'animation et la professionnalisation des réseaux d'Accueil, d'information et d'orientation (AIO), dans le cadre du déploiement du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO).

Le CESER note, au regard de la mission « Information » des CARIF-OREF, l'enjeu de passer de la « manipulation » de données à l'élaboration d'un diagnostic producteur de sens partagé.

Le CESER s'interroge à double titre sur l'articulation

- entre la future structure EMFOR, le CREFOP et le COPAREF. Il note que EMFOR peut réaliser des études pour le compte du CREFOP (quadripartisme) et du COPAREF (paritarisme) dans un rôle de force de proposition et d'action,
- entre EMFOR et les autres observatoires socio-économiques, tels que :
 - en Bourgogne le Réseau de l'Information Economique et Sociale (RIES) qui vise à « mettre en synergie les efforts des producteurs d'information économique et sociale de la région »,
 - en Franche-Comté l'Observatoire Socio-Economique Régional (OSER-FC) qui vise à « observer les dynamiques socio-économiques des territoires ».

Le CESER s'interroge également sur le poids décisif de l'État et de la Région qui détiennent respectivement 35 % des droits de vote dans le nouveau CARIF-OREF de Bourgogne-Franche-Comté et ses conséquences en termes de gouvernance quadripartite.

Pour toutes ces raisons, le CESER demande à être associé aux travaux du nouveau CARIF-OREF EMFOR de Bourgogne-Franche-Comté et renouvelle sa demande de représentation au CREFOP sans écho à ce jour.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

<p>Rapport 4-1 Avis sur Lancement du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)</p>	<p>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission Territoires - Environnement Rapporteur : Yvon Henry</p>	<p>Séance plénière Mardi 10 janvier 2017</p>

• Une volonté de travail commun entre le Conseil régional et le CESER

En réponse à la sollicitation régionale qui s'est exprimée par la voie de José Almeida, conseiller régional délégué « Prospective », lors de la réunion de la commission Territoires-Environnement du 4 janvier 2017, **le CESER souligne bien toute sa volonté d'être effectivement associé tout au long de la procédure d'élaboration du SRADDET au-delà des seules obligations légales existantes.**

Bien sûr, les modalités de cette association restent encore à définir tant du côté du Conseil régional que du CESER. Néanmoins, il apparaissait important dès maintenant de faire état de cette volonté du CESER de s'inscrire dans la dynamique de construction du SRADDET dont la naissance est matérialisée par cette délibération régionale de lancement, objet de la présente saisine de l'Exécutif et donc de cet avis.

Concernant le CESER, ses modalités d'organisation sont également à définir tout comme les modalités du travail interne à mener, quelle que soit la forme qu'il puisse prendre. L'ensemble des éléments relatifs à ces deux aspects de la question seront à définir en Bureau. Ils devront tenir compte, au moins pour ce qui concerne l'année 2017, de l'échéance à venir du prochain renouvellement des CESER à la fin de cette année. Une fois définies en interne, ces modalités de travail pourront être communiquées au Conseil régional.

• Une volonté régionale de co-construction du SRADDET

Le CESER a bien noté cet impératif régional visant à associer aussi largement et utilement que possible l'ensemble des acteurs concernés jusqu'aux citoyens. Le CESER ne peut que souligner cette volonté positive d'inscrire l'élaboration du SRADDET dans un cadre pleinement collaboratif et participatif avec notamment le CESER mais pas seulement.

• Points de vigilances

Le CESER, par cet avis, fait déjà état de plusieurs points de vigilance que la Région doit avoir à l'esprit :

- Veiller à ce que l'assistance à maîtrise d'ouvrage sollicitée sur ce dossier reste bien de l'« assistance » dédiée à l'équipe administrative et technique régionale et aux élus. En la matière, les élus régionaux et l'administration régionale doivent garder la pleine maîtrise de l'ensemble de la procédure visant à construire ce SRADDET.
- Ce SRADDET ne peut d'aucune manière faire fi de la diversité des situations territoriales qui qualifient et identifient notre nouvelle grande région. Pour le CESER, il s'agit presque d'un préalable fondateur pour construire une éventuelle nouvelle « identité régionale » comme cela semble être l'un des objectifs du futur schéma. Autrement dit, la région Bourgogne Franche-Comté se caractérise par ses territoires. Le processus d'élaboration du SRADDET devra prendre en compte les réalités de vie des territoires et des populations qui y vivent. Pour cela, la Région devra veiller à intégrer la dose de souplesse nécessaire à sa pleine expression, d'autant plus que le SRADDET aura un caractère prescriptif, comme le SRDEII récemment adopté.
- Compléter la délibération régionale en mentionnant également, au titre des chambres consulaires, l'association de la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS).
- Ne pas se « noyer » dans le processus de concertation devant le nombre important d'acteurs concernés par les 12 thématiques du SRADDET.
- La très grande complexité de ce travail, pour partie due au traitement de 12 thématiques très transversales, impose à la Région des vertus de synthèse, de simplification, de lisibilité et donc un grand effort de pédagogie pour ne pas, notamment, enfermer cette construction dans un strict exercice technique et juridique seule affaire de spécialistes.
- La Région devra, dès le départ, avoir en tête la définition des modalités d'adaptation du SRADDET afin de pouvoir en faire un document vivant, apte à prendre en compte les grandes évolutions en cours sur le territoire régional. Le SRADDET ne doit pas être un document adopté « une fois » et inscrit définitivement dans le marbre.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

<p>Rapport 4-3 Avis sur Aménagement du territoire/TIC Extension du réseau de Points Visioservices</p>	<p>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission Mobilités - Énergie Rapporteur : Michel Bergeret</p>	<p>Séance plénière Mardi 10 janvier 2017</p>

Un réseau d'accès à certains services publics (Pôle Emploi, CAF, CPAM, MSA, et tout récemment CIDFF) en mode de guichets virtuels appelés « points visioservices » a été lancé en 2008 en Franche-Comté et mis en service en 2011 ; ce réseau a permis au moyen de bornes informatiques spécifiques d'apporter une solution de proximité pour certains points du territoire éloignés en s'appuyant sur la technologie numérique disponible à l'époque.

Il ne reste que 15 bornes en service actuellement, mais les opérateurs soulignent l'intérêt pour l'outil et souhaitent poursuivre l'expérience, ce qui incite le Conseil régional à étendre le réseau à la nouvelle grande région sur la foi d'un bilan tantôt daté de 2014, tantôt de 2015, à moins qu'il ne s'agisse de deux bilans successifs, mais dont on n'a aucun élément d'appréciation autre que trois axes d'évolution préconisés :

- Conforter les moyens d'accueils en adossant les Points Visioservices au réseau de maisons de services au public ;
- Diversifier l'offre de services en intégrant notamment des structures de type associatif proposant des nouveaux services au public ;
- Faire évoluer la base technique afin de diminuer les coûts d'investissement et de fonctionnement induits par le matériel utilisé à ce jour

Sans rentrer dans le descriptif technique, il faut retenir que :

- comme pour la première génération de matériels utilisés, la solution technique retenue s'apparente à une « **solution propriétaire** » par opposition à un équipement ouvert et accessible librement ;
- la complexité préfigurant d'emblée des problèmes techniques implique la mise en place d'une plateforme d'appel pour résoudre les difficultés d'utilisation ;
- les bénéficiaires sont clairement identifiés avec l'ouverture au milieu associatif ;
- les financements sont assez complexes et faiblement incitatifs pour de nouveaux opérateurs notamment associatifs ;
- les critères d'éligibilité sont nombreux et certains peut-être à reconsidérer.
- l'amplitude du projet porte sur un maximum de 41 bornes (dont les 17 de Franche-Comté) d'ici 2019.

Le CESER Bourgogne Franche-Comté exprime des réserves fortes sur la mise en œuvre envisagée, sans remettre en cause la pertinence du réseau et sa philosophie.

Sur les aspects positifs, le CESER Bourgogne Franche-Comté relève que :

- Le principe des points visioservices sont en fait des points visio-conférence appelés de ses vœux, ce qui pourrait être une amorce du réseau demandé très récemment (*cf. dossier 4-10 de novembre 2016 : fonds en faveur du développement des usages numériques*).
- L'aménagement du territoire au profit des zones les plus éloignées des centres de décision ou de services est particulièrement fondé lorsqu'il s'appuie sur les technologies numériques largement répandues.
- L'incitation des services publics et collectivités à des prestations de proximité améliorée, est à encourager tout comme l'élargissement aux milieux associatifs en capacité d'enrichir l'offre de services.

Sur les réserves exprimées : le CESER Bourgogne Franche-Comté estime que :

- Le choix technologique d'une plateforme « *propriétaire* » (investissement plus élevé et fonctionnement plus coûteux) est contraire à la tendance d'équipements les plus « *ouverts* » possibles.
 - Ce choix donne l'impression - c'est une image - de vouloir remplacer des minitels de première génération par des minitels plus modernes mais qui resteront avec toutes les restrictions qu'on peut attribuer à un équipement dédié.
 - L'obsolescence rapide constatée avec des matériels n'ayant pourtant que 3 à 4 ans d'existence (*cf. bilans de 2014 ou 2015*) conduirait plutôt à un choix :
 - soit de location d'équipements pour pouvoir suivre des évolutions technologiques très rapides, si la solution « *propriétaire* » est incontournable...
 - soit d'acquisition de matériels courants moins chers que toute solution « *propriétaire* » offrant les fonctionnalités attendues d'un point de visio-conférence optimisé.
 - Qu'il est regrettable que le choix politique de cette mesure n'ait pas intégré l'opportunité de la mise en place d'un **véritable réseau de proximité de points de visio-conférence**, plus ambitieux dans son implantation territoriale, plus ouvert à toutes les utilisations possibles dont celle bien entendu des points visioservices parfaitement compatibles.
- En conclusion, le CESER Bourgogne-Franche-Comté confirme ses réserves sur ce rapport et incite l'Exécutif à revoir son projet sur la base d'une meilleure solution technique et d'une ambition nettement plus innovante.

Vote du CESER : adopté à la majorité (1 contre).

<p>Rapport 4-6 Avis sur Convention d'exploitation du service TER 2013-2017 (réseau Franche-Comté) : contrat d'objectifs 2017 et autres affectations d'AE</p>	<p>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission Mobilités - Énergie Rapporteur : Gilles Denosjean</p>	<p>Séance plénière Mardi 10 janvier 2017</p>

La convention 2013-2017 pour l'exploitation du service TER sur le réseau franc-comtois prévoit qu'un contrat d'objectifs annuel doit être approuvé entre la Région et SNCF. Il définit le montant prévisionnel de la contribution d'exploitation et des compensations pour tarifications nationales et régionales de l'année, découlant de l'estimation des charges (forfaitaires et facturées au réel) et des recettes. Il précise également le plan de communication et le programme d'études pour l'année, les objectifs liés à la qualité du service, la ponctualité et la régularité.

Le CESER note une baisse des recettes perçues en 2016 par rapport à 2015 (- 6,7 %) entraînant un objectif de recettes pour 2017 revu à la baisse (19 540 K€).

Du point de vue de l'évolution des charges, le CESER constate :

- une actualisation contractuelle des **charges forfaitaires C1 à la baisse** (- 0,39 %) grâce notamment à la baisse des indices « frais et services divers, fioul domestique et énergie électrique »,
 - une hausse des **charges C2 facturées au réel** (augmentation de 2,3 % par rapport au contrat d'objectifs 2016).
- À l'exception des péages SNCF Réseau, l'ensemble des postes de charges C2 évolue à la hausse : droits d'accès en gares, charges routières, charges de capital du matériel roulant...

Le CESER prend acte du Contrat d'objectifs 2017 et formule une interrogation : « Comment le Conseil régional pourra-t-il, dans la future convention TER Bourgogne Franche-Comté résoudre la difficile question que représente une baisse des recettes accompagnée d'une hausse des charges ? ».

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

<p>Rapport 4-7 Avis sur Avenant n° 29 à la convention d'exploitation du TER Bourgogne avec la SNCF</p>	<p>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission Mobilités - Énergie Rapporteur : Gilles Denosjean</p>	<p>Séance plénière Mardi 10 janvier 2017</p>

L'actuelle convention pour l'exploitation du service TER de la Région Bourgogne 2007-2016, signée pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} janvier 2007, avait pour échéance le 31 décembre 2016. L'actuelle convention pour l'exploitation du service TER de la Région Franche-Comté expire, quant à elle, le 31 décembre 2017.

Dans l'objectif de faire coïncider le terme de ces deux conventions, il convient donc de prolonger d'un an la convention TER Bourgogne, objet de cet avenant n°29.

Le CESER constate les modifications de services apportées par cet avenant, et notamment :

- La suppression de contrôleurs à bord des trains sur les lignes du périurbain dijonnais (Is-sur-Tille, Les Laumes, Seurre, Chalon-Macon) et sur l'axe TER Paris/Bercy-Laroche.
- Les fermetures des guichets de Pont-sur-Yonne, Villeneuve-la-Guyard, Villeneuve-sur-Yonne ; l'ouverture alternée entre Tonnerre et St-Florentin ; et la fermeture le samedi du guichet des Laumes.

Le CESER réaffirme son attachement au service public du TER. Cependant deux approches se dessinent :

- la préservation de la présence de personnels qualifiés au contact des usagers est indispensable au service public,
- la meilleure façon de défendre le service public, c'est de faire les réformes qui assureront sa pérennité.

Le CESER s'interroge sur les modifications de service mises en œuvre. Sont-elles une préfiguration de la future convention TER ? Le CESER souhaite que ces mesures soient mises en œuvre à titre d'expérimentation et qu'une évaluation en soit faite.

Le CESER Bourgogne Franche-Comté renouvelle son appel à la vigilance face à la déshumanisation des services de transport, notamment ferroviaire. L'utilisation des nouvelles technologies ne doit pas participer, voire amplifier, à cette déshumanisation.

Le CESER Bourgogne Franche-Comté donne un avis défavorable au rapport présenté.

Vote du CESER : adopté à la majorité (51 pour, 41 contre, 23 abstentions).

Déclarations des différents groupes

Sur le Budget primitif 2017	
• Christophe Monot , au nom de la FRSEA	15
• Jean-Luc Piton , au nom du 1 ^{er} collègue	15
• Dominique Gallet , au nom de la CGT	16
• André Fourcade , au nom de la CFDT	16
• Michel Faivre-Picon , au nom de la CGT	17
• Christian Hamonic , au nom de la Ligue de l'Enseignement BFC	17
• Yvon Henry , au nom de FNE et LPO FC et les associations environnementales de Bourgogne	18
• Gérard Magnin , au nom du secteur de l'Environnement	18
Sur la Fusion des CARIF-OREF	
• Yves Bard , au nom de l'UPA BFC	19
• Dominique Gallet , au nom de la CGT	19
Sur le SRADDET	
• Jean-Luc Piton , au nom du 1 ^{er} collègue	19
Sur Extension du réseau de Points Visioservices	
• Michel Faivre-Picon , au nom de la CGT	19
Sur Convention d'exploitation du service TER 2013-2017	
• Isabelle Rauszer , au nom de la CGT	20
Sur Avenant n° 29 à la convention d'exploitation du TER Bourgogne avec la SNCF	
• Paule André , au nom du 1 ^{er} collègue	20
• Patricia Biasini , au nom de la CGT	20
• Joseph Battault , au nom de la CFDT	21
• Jean-Marie Monnette , au nom de FO	21
• Françoise Frerebeau , au nom de l'UNSA	21
• Jean-Marie Icard , au nom de CFE/CGC	22
• Michelle Munier , au nom du secteur Handicap	22
• Yvon Henry , au nom de FNE et LPO FC et les associations environnementales de Bourgogne	22
• Gérard Magnin , au nom du secteur de l'Environnement	22

Déclaration de Christophe Monot, au nom de la FRSEA, sur le rapport 1-1 « Budget primitif 2017 du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté »

Monsieur le président,

Je m'exprimerai au nom de l'ensemble des agriculteurs de ce CESER.

Je souhaiterais vous faire partager quelques remarques concernant ce budget régional 2017.

Si nous regardons en grande masse les budgets des Régions consacrés à leur agriculture, nous constatons que malgré l'importance de l'agriculture de Bourgogne Franche-Comté qui se situe au 7^e rang de toutes les régions françaises en valeur ajoutée brute agricole, nous sommes l'avant-dernière Région en matière de budget consacré à l'agriculture. Le budget agricole représente 0,6 % du budget du Conseil régional pour un montant de 9,5 millions, alors que les 7 plus grosses régions agricoles en valeur ajoutée dont nous faisons partie, consacrent en moyenne 1,5 % de leur budget à l'agriculture pour des montants de 30 millions à 60 millions.

Je ne m'exprimerai pas sur le fonds de ces chiffres, je souhaiterais que nous regardions en détail s'il existe une vraie distorsion de concurrence ou si nos agricultures sont simplement en train de se faire distancer et qu'elles perdent pied en termes de compétitivité. Concernant le plan d'action immédiate de la région sur l'agriculture pour affronter la crise, malgré la bonne volonté politique affichée de la présidente, les choses ont mis du temps à se mettre en route et ce budget n'a que peu été consommé jusqu'à maintenant.

Nous sommes en période de vœux, permettez-moi de souhaiter à nos amis agriculteurs et agricultrices des prix rémunérateurs en 2017, un climat plus propice aux récoltes et fourrages.

Si tel n'était pas le cas, je crains fort qu'il faille se préparer à une année 2017 catastrophique.

Il faudra, dans ce cas, sans doute se préparer à accompagner certains exploitants à sortir dignement de cette profession en lien avec les services sociaux des Conseils départementaux.

Déclaration de Jean-Luc Piton, au nom du 1^{er} collège, sur le rapport 1-1 « Budget primitif 2017 du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté »

« *Toute cruche a deux anses* », selon un célèbre proverbe chinois. Aussi ce budget 2017 du Conseil régional peut-il se lire selon deux grilles d'analyse : l'une purement financière, en examinant les équilibres généraux par grandes masses ; l'autre sectorielle, en examinant les politiques proposées dans les différents domaines d'intervention de la Région (domaines de compétence ou non), dont le budget traduit nécessairement les orientations et leur mise en œuvre précise.

Reprenant essentiellement la première grille d'analyse, l'avis qui nous est proposé ne nous paraît pas suffisamment équilibré.

Nos commissions thématiques ont travaillé sur ce budget et soulevé de nombreuses questions qui auraient mérité d'être reprises, en particulier :

1- Le budget consacré à l'Agriculture, qui est en baisse dans un contexte de crise, et qui fera l'objet d'une intervention détaillée.

2- Les politiques en matière de Formation/Recherche : le sentiment qui prévaut est celui d'une coordination insuffisante dans les politiques suivies par la Région dans les domaines connexes de l'innovation, du soutien à la recherche, et de l'enseignement supérieur.

3- Le développement du Numérique : la Région ne peut rester à nos yeux dans une position de coordination, compte tenu de l'enjeu. Mais il y a plus grave : si nous mettons en perspective l'évolution de la collectivité territoriale régionale depuis deux ans, on doit observer que la période "transitoire" de mise en place de la nouvelle Région se poursuit bien au-delà des délais initialement envisagés. Nous rappellerons l'Avis du CESER il y a un an lors de l'examen du budget 2016, avis qui soulignait ce risque.

Contrairement à ce qui est dit, les différents tableaux budgétaires montrent que l'on est toujours largement dans une juxtaposition des politiques de deux anciennes régions, et que souvent de simples déclarations d'intention sont présentées comme des réalités

avérées... ainsi en est-il de la présence territoriale de l'action économique.

Certes, il y a des points positifs, avec un début de convergence des axes d'actions, mais aussi la recherche d'économies de fonctionnement pour les Services Généraux. Nous approuvons également la volonté politique en matière d'évaluation, bien que nous regrettons l'absence de définition des indispensables critères dans les politiques proposées : voir en particulier le SRDEII...

Il nous semble, par ailleurs, encore possible et souhaitable de réduire les crédits de fonctionnement dans telle ou telle politique, en faisant un véritable audit du coût/efficacité des actions conduites. En effet, nous avons noté que la dotation de compensation de l'État à hauteur de 19,8 M€, en matière économique, liée à la reprise des compétences des départements, est imputée en recette de fonctionnement, alors qu'une partie des dépenses envisagées à ce titre est inscrite en dépenses d'investissement pour un montant qui serait compris entre 8 et 12 M€ (incertitude sur les chiffres que nous n'avons pas retrouvés précisément dans le budget). Aussi, si l'on corrige les données financières de cet élément, on obtient en fait une évolution négative de l'épargne brute, de l'ordre de 2 à 3 M€, selon les estimations transmises. Ceci doit constituer un point de vigilance pour le futur, d'autant que les conséquences précises de la dotation en matière de TVA prévue en 2018 sont encore incertaines. Sur le plan strictement financier, nous souhaitons insister sur le risque de sous-consommation des crédits d'investissement, comme cela a été le cas en 2016, avec l'annulation importante de crédits en DM1. Il nous semble essentiel de mettre en place des indicateurs précis pour pouvoir corriger le tir en fin de printemps 2017, s'il s'avérait que des écarts significatifs apparaissent.

Le 1^{er} collège votera l'avis.

Déclaration de Dominique Gallet, au nom de la CGT, sur le rapport 1-1 « Budget primitif 2017 du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté »

Le budget primitif 2016 nous a été présenté comme un budget fondateur, de transition, de responsabilité permettant au Conseil régional, alors nouvellement élu, de travailler son plan de mandat. Le budget 2017 serait l'illustration de ces volontés.

Un an après, où en sommes-nous ?

Le Conseil régional a adopté lors de sa séance de décembre 2016 une stratégie de mandat donnant le cap jusqu'en 2021. Il a dégagé 3 enjeux clés :

- La bataille pour l'emploi en favorisant le développement économique, en formant tout au long de la vie, en renforçant l'attractivité et le rayonnement de la nouvelle région.

- Un nouveau modèle de développement plus durable et plus équitable en accélérant la transition écologique et énergétique, en garantissant la mobilité partout et pour tous.

- En construisant ensemble la nouvelle région en renforçant la fraternité et la laïcité, en faisant de la culture, du sport et de la vie associative les ferments du vivre ensemble ; en renforçant les solidarités et la cohésion territoriale ; en approfondissant la démocratie et la citoyenneté.

Ce projet politique et ses déclinaisons sont très ambitieux. Sa mise en œuvre demandera certes du temps mais nécessitera aussi des moyens importants, bien au-delà de ceux actuellement disponibles, même en ayant recours à l'emprunt.

À ce jour, le Conseil régional a toujours peu de marges de manœuvre pour ses ressources.

L'augmentation des recettes constatées est liée à la mise en

œuvre des transferts de compétences issus des dernières réformes territoriales concernant les transports, le développement économique.

Pour l'avenir, le remplacement des dotations par une part de TVA est plein d'incertitudes. Parce que c'est une fiscalité injuste, mais aussi parce que nous n'avons aucune estimation de ce que cela pourrait donner sur les budgets à venir.

Le recours à l'emprunt ne peut être la seule solution si son objet est de tenter de pallier la baisse des moyens.

Il s'inscrit pleinement dans les politiques d'austérité voulues, décidées, assumées par le gouvernement avec une baisse de 21 millions d'€ de dotation et le gel des autres dotations, et ceci pour la troisième année consécutive.

Il y a pourtant urgence à sortir de cette logique, de mettre en place une réforme globale du système fiscal afin de mener les politiques plus justes socialement et plus efficaces économiquement.

Le budget 2017 est encore un budget intermédiaire entre la poursuite des politiques antérieures et la mise en œuvre de la stratégie nouvelle qui reste à construire. L'ambition générale est connue, sa traduction en actions est peu perceptible. Ce budget apparaît comme l'addition des financements des anciennes mesures, le saupoudrage est encore bien présent.

Il y a maintenant besoin de passer un autre cap pour mettre en phase les mots et les actes.

Le groupe CGT s'abstiendra sur ce projet d'avis.

Déclaration de André Fourcade, au nom de la CFDT, sur le rapport 1-1 « Budget primitif 2017 du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté »

La CFDT partage largement l'avis proposé sur le projet de BP 2017, qui a été élaboré par les commissions dans des conditions que nous souhaitons améliorer.

Quelques remarques :

Nous regrettons, comme nous l'avions dit en 2016, que dans les tableaux fournis par la Région les chiffres 2016 n'apparaissent pas, ce qui rend compliqué **les comparaisons avec l'année précédente**.

La CFDT demande à nouveau que comme cela se pratiquait avant la fusion, ces informations soient systématiquement fournies. Des comparaisons avec les autres régions seraient aussi utiles.

Concernant l'endettement, la CFDT réaffirme **qu'apprécier la dette uniquement sur des critères financiers et comptables est réducteur**, il faut aussi évaluer l'utilisation des crédits ainsi mobilisés et leur utilité pour notre région, ses habitants, ses territoires et ses entreprises. Particulièrement, l'utilisation des marges d'endettement pour soutenir des politiques d'avenir est primordiale. La CFDT note que la part **des dépenses de personnel représente 11 % du total** du budget et que l'augmentation annuelle n'est que de 0,9 %. Les ¾ des agents travaillent dans les lycées dont ils assurent l'entretien et le ménage des bâtiments, les services et la cuisine dans les restaurations.

Nous constatons également que la mise en œuvre progressive de la fusion se traduit par le mouvement de convergence des politiques qui est engagé et donc des modifications en particulier dans les services du Conseil régional. **Ces changements sont source d'incertitude et de questionnements pour les agents** concernés et alimentent les inquiétudes des personnels. La fusion ne réussira avec les agents : la CFDT attend de l'Exécutif de la Région qu'il apporte des réponses à ses agents.

Les politiques de la Région peuvent être classées en 3 catégories :

- Les compétences obligatoires où le Conseil régional est seul décideur et financeur : TER, lycées, par exemple.
- Les autres compétences obligatoires mais partagées où le Conseil régional est chef de file mais pas seul financeur : ex formation professionnelle, économie...
- Les autres politiques hors compétences : ex-sport, culture, routes.

Dans ces conditions le poids et l'influence de la Région est très variable selon les cas ainsi que la part dans le budget régional. Cela pose la question : **comment la Région entend jouer son rôle de chef de file** et réussit à faire travailler ensemble les différents acteurs et entraîner les partenaires sur un dossier.

La CFDT votera l'avis proposé.

Déclaration de Michel Faivre-Picon, au nom de la CGT, sur le rapport 1-1 « Budget primitif 2017 du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté »

Concernant la partie du budget primitif qui traite des ressources humaines, lors du débat sur le budget 2016 nous avons indiqué dans notre déclaration, que celui-ci marquait le début d'un travail d'harmonisation des personnels dans le cadre de la fusion. Nous avons affirmé à l'époque que ni sur les rémunérations, ni sur les conditions de travail, ni sur l'emploi, en aucun cas, les personnels ne devaient servir de variable d'ajustement pour l'équilibre des budgets à venir. Nous avons, en outre, rappelé que l'harmonisation par le haut nous paraissait évidente, compte tenu du nouveau régime indemnitaire des élus régionaux.

L'Exécutif régional a validé lors de sa séance plénière de décembre dernier, sa stratégie de mandat. Dans ce document, il est notamment indiqué au chapitre 4.4 qui s'intitule « *Un changement exemplaire* » :

Je cite :

« *La concertation est fondamentale dans cette démarche. La Région met en œuvre, dans le dialogue social comme dans la participation des agents, tous les principes figurant dans son projet de mandat :*

- *la construction de la nouvelle organisation associe tous les acteurs, agents, représentants du personnel, cadres,*
- *la commission de dialogue social créée en 2015 pour préparer la fusion, poursuit ses travaux pour définir les conditions d'emploi des agents de la nouvelle Région ».*

Et un peu plus loin, je cite toujours :

« *- les règles d'organisation, les effectifs, les conditions de travail sont partagées,*

- une attention toute particulière est portée aux conditions de travail pour assurer un changement d'organisation serein et pour mettre en œuvre une organisation du travail équilibrée ».

Fin de citation.

Or, trois syndicats du Conseil régional appellent à une journée de grève le 12 janvier prochain, avec manifestation devant le Conseil régional. Cette action est motivée par le fait que les personnels sont inquiets de la situation, trouvent inacceptable la remise en cause des accords existants, se plaignent des méthodes de réorganisation. Les agents du Conseil régional sont attachés à un service public de qualité.

Dès le début de son mandat, Madame la présidente de Région a adressé une saisine au CESER afin notamment de « permettre de restaurer la confiance des citoyens ». Pour nous, restaurer la confiance des citoyens passe aussi par la confiance des personnels.

La CGT soutient le personnel, et demande à Madame la présidente de prêter une attention particulière aux interrogations et revendications du personnel du Conseil régional.

Déclaration de Christian Hamonic, au nom de la Ligue de l'enseignement BFC, sur le rapport 1-1 « Budget primitif 2017 du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté »

La Ligue de l'enseignement note avec satisfaction les orientations du Conseil régional en faveur de la vie associative comme facteur de cohésion sociale et d'attractivité de nos territoires. Les efforts en faveur de la culture et du sport nous apparaissent d'autant plus pertinents que ces secteurs d'activité représentent en gros les ¼ de nos activités. Pour ce qui concerne la jeunesse et la vie associative, nous nous permettons les suggestions suivantes :

Sur la jeunesse

Il n'est pas juste que, selon le niveau de fortune de sa famille, un jeune ne puisse pas accéder, par exemple, à des études médicales parce qu'il ne peut pas se payer une préparation privée qui lui permettra de passer en seconde année. C'est encore pire quand il ne peut même pas passer des concours loin de chez lui faute de moyens pour se payer les déplacements.

De même, il n'est pas plus juste de retrouver dans les filières professionnelles une immense majorité de jeunes issus des classes sociales les plus modestes.

Pour plus et mieux d'autonomie, il faut repenser une orientation qui favorise une connaissance réelle et poussée des métiers de manière à éviter les orientations par défaut. Ce pourrait être aussi des programmes d'accompagnement qui permettent aux jeunes de vivre leur vocation à travers une préparation, une formation ou un apprentissage, bref grâce à des dispositifs qui leur permettent de choisir leur voie en fonction de leurs motivations et de leurs talents et non plus à cause de leurs origines sociales.

Sur la vie associative

La perspective de la signature d'une charte d'engagements réciproques entre l'État, le Conseil régional et le Mouvement associatif de Bourgogne-Franche-Comté nous convient parfaitement. Nous

pensons qu'il faudra insister sur l'expérimentation, celle qui renouvelle les pratiques, celle qui favorise l'engagement bénévole et celle qui permet de répondre à de nouveaux besoins.

Nombre de réponses à ces besoins devraient relever d'une démarche d'éducation populaire, cette éducation tout au long de la vie qui permet en permanence de se prendre en charge, de s'enrichir ses connaissances, d'en créer et de les partager, d'acquiescer ou de renforcer les compétences sociales, notamment les savoir-faire collectifs pour vivre ensemble en paix.

Ces idées, qui remontent au moins à Condorcet, ont été largement reprises par le pasteur danois GRUNDTVIG au XIX^e puis mises en œuvre par l'ensemble des pays scandinaves depuis plus de 100 ans, avec des financements publics et privés conséquents. C'est pour ces pays l'une des conditions du maintien du caractère démocratique de leurs institutions politiques. Une fois de plus, nous nous illustrons avec brio dans cette capacité inégalée à inventer des concepts novateurs et efficaces, tout en laissant le soin à d'autres de les mettre en œuvre...

L'éducation populaire est aujourd'hui un enjeu qui a au moins autant d'importance politique et sociale que la laïcité. À ce sujet, la disparition des CEMEA Bourgogne est un signe très inquiétant. Nous encourageons donc vivement notre nouvelle grande Région à faire de l'éducation populaire l'une de ses priorités comme l'avait fait la Bourgogne il y a une dizaine d'années.

Déclaration de Yvon Henry, au nom de FNE et LPO FC et les associations environnementales de Bourgogne, sur le rapport 1-1 « Budget primitif 2017 du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté »

Ce budget 2017 mérite d'être salué, il s'inscrit dans les préoccupations de tous ceux que l'environnement intéresse.

Bien sûr, il est toujours loisible de demander plus mais dans le cadre d'un budget délicat à maîtriser, la prise en compte de politiques antérieures méritant d'être approfondies et perpétuées doit être reconnue et appréciée :

- action pour la moyenne montagne,
- lutte contre les inégalités territoriales,
- maîtrise du foncier pour favoriser l'installation des jeunes

agriculteurs et horticulteurs, notamment en périphérie des villes,
- protection et valorisation de la biodiversité,
- maintien de la politique de soutien à l'éducation à l'environnement, activement menée par le monde associatif.

Nous prenons acte des axes de ce budget 2017 qui s'inscrit dans une saine continuité.

L'environnement a besoin de cette constance, de ce temps nécessaire à la biodiversité.

Nous voterons l'Avis proposé.

Déclaration de Gérard Magnin, au nom du secteur de l'Environnement, sur le rapport 1-1 « Budget primitif 2017 du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté »

Je voudrais attirer l'attention de notre assemblée, et au-delà, je l'espère, de l'Exécutif sur la question de la transition énergétique. La Transition énergétique constitue, avec la transition écologique, le deuxième pilier de la Stratégie de Mandat, ce dont pour ma part, en tant que personnalité qualifiée pour l'environnement, je ne peux que me féliciter.

Je voudrais néanmoins souligner deux aspects :

1- Je peux comprendre que le budget ne constitue pas le document qui explicite en détail toutes les politiques de la Région. Cependant, cela ne m'empêche pas de formuler une demande, et le plus tôt serait le mieux, qu'une vision systémique et stratégique de la politique de transition énergétique en région soit mise en débat, de façon ouverte avec les acteurs dans toute leur diversité. En effet, la transition énergétique est une question multisectorielle (et donc transversale par nature), multi-acteurs ainsi que le rapport le souligne (un large spectre d'acteurs économiques, associatifs, territoriaux, citoyens, etc., est en effet concerné), et multi-niveaux (des citoyens à l'Europe en passant par l'État, les EPCI et naturellement la Région, chef de file au niveau territorial). Nous avons besoin que soit définis, durant cette année 2017, de façon co-constructive ainsi que nous en avons proposé l'esprit dans notre rapport de saisine sur la Gouvernance, les composantes et interrelations du paradigme énergétique du futur, de façon à ce que le budget 2018 puisse nous être présenté à la fin de cette année, comme une composante forte et crédible du deuxième pilier. Voilà pour les vœux qu'en toute laïcité, je ne considère pas pieux.

2- En l'absence d'une stratégie globale qui serait déjà élaborée, le rapport qui nous est soumis aujourd'hui sous le chapitre « transition énergétique » est réduit à deux sous-ensembles qui constituent en fait les contours de la Direction du même nom : les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique dans le bâtiment. Dans un cas comme dans l'autre, il s'agit à presque 100 % de reconduire, à périmètre quasi constant, des politiques antérieures conduites dans l'une ou l'autre des deux anciennes Régions.

Je ne suis pas partisan de l'inflation budgétaire. Aussi, mon propos, à ce stade et en l'absence de stratégie suffisamment définie à ce jour, ne concernera pas les volumes budgétaires consacrés à ces politiques bien que je ne retrouve pas les + 20 % annoncés dans le rapport et repris en préambule de notre projet d'avis. J'ai pris note que deux AMO, l'une sur le *Service Public de l'Efficacité Énergétique* et l'autre sur la *Création d'outils régionaux de développement des énergies renouvelables* sont en cours et on ne peut pas préjuger de leurs conclusions. D'ailleurs, soit dit en passant, le CESER n'a pas été associé à la première et j'espère qu'il le sera durant la seconde qui démarre tout juste.

Cela étant, je voudrais pointer une interrogation. Le rapport budgétaire relatif à l'Efficacité énergétique indique qu'il s'agira de « poursuivre et d'étendre » les politiques antérieures, en particulier le dispositif *Effilogis* et les rénovations à objectifs BBC. Il ne dit rien des plateformes territoriales de rénovation énergétique sinon qu'il faudrait les « harmoniser » (il n'en existe que sur la partie bourguignonne actuellement), mais apparemment ne fait pas de cette option une priorité. Nous avons dans notre avis adopté le 12 décembre dernier à propos du Rapport Annuel Développement Durable, fait remarquer que, je cite : « *Les éléments chiffrés présentés dans ce rapport relatif à la rénovation énergétique des bâtiments montrent que la trajectoire n'est pas à la hauteur des enjeux. Si la période passée a permis de mettre en place des dispositifs d'appui techniques et financiers, et de les tester sur un nombre de bâtiments limité, il est désormais temps de franchir une étape nouvelle qui vise la massification en tirant parti de l'ensemble des leviers disponibles et opportunités de financement ou, pour le dire autrement, de « passer la surmultipliée ». Effilogis, initié il y a bientôt 10 ans, a joué son rôle pour tester et mettre en place des dispositifs techniques, professionnels et financiers. Le Service Public de l'Efficacité Énergétique annoncé, prévu par la loi de transition énergétique devra se mettre en œuvre au plus près du terrain. Il devra notamment s'exercer - comme c'est le cas sur plusieurs territoires bourguignons en lien avec l'ADEME - au travers de plateformes territoriales pour la rénovation à l'échelle des bassins de vie, facilement accessibles à tous les publics et particulièrement ceux en forte précarité énergétique ».*

Or, le rapport qui nous est présenté, n'actualise pas - pas encore - la politique. Au contraire, il propose de « poursuivre et d'étendre » un dispositif pas forcément adapté à une rénovation de masse, qui peut être coûteux au regard des résultats attendus, et même difficilement atteignable sur la durée du mandat, d'un strict point de vue budgétaire.

Pour ne mentionner que deux chiffres, le rapport de l'exécutif propose d'affecter plus de **14M d'AP nouvelles** sur la base des orientations décrites, alors que les **CP nouvelles** ne s'élèvent qu'à un peu plus **d'1 M€**. Il ne faudrait pas que ce budget, une fois adopté, ait permis dans les faits de préempter la politique qui sera conduite sur la durée du mandat, avant même que celle-ci ait été débattue et que l'AMO ne soit achevée. C'est pourtant une crainte que, à ce jour, nous pouvons légitimement avoir.

La ligne de conduite qui définira les positions que je pourrai prendre par la suite sera celle de la maximisation de l'efficacité de l'allocation budgétaire publique.

Déclaration de Yves Bard, au nom de l'UPA BFC, sur le rapport 3-5 « Fusion des CARIF-OREF »

Monsieur le président,

Chers collègues,

Mon intervention sera très courte mais je ne pouvais passer sous silence ce qui pour moi est une aberration.

La fusion des CARIF-OREF a été décidée dans le prolongement des réformes territoriales et je ne m'y oppose pas, bien au contraire.

Par contre, la réforme a créé les CREFOP et les COPAREF en instituant le quadripartisme et je trouve regrettable que la gouvernance d'EMFOR ne laisse qu'une place des plus congrues

aux partenaires sociaux, État et Région totalisant à eux seuls 70 % des droits de vote, les partenaires sociaux, collègues employeurs et salariés réunis, devant se contenter, à eux deux, de seulement 20 %.

À l'heure où les partenaires sociaux, à l'initiative de la Région avec l'État, s'engagent dans la promotion du dialogue social, le signe donné, là, est fort regrettable et un tant soit peu à contre-courant. Une répartition 30 % Région, 30 % État et 30 % pour les partenaires sociaux aurait été plus respectueuse d'un partenariat qui se doit de réussir.

Déclaration de Dominique Gallet, au nom de la CGT, sur le rapport 3-5 « Fusion des CARIF-OREF »

Le C2R et Efigip, les Carif-Oref bourguignon et franc-comtois, ont chacun une histoire différente construite dans le temps à partir de réalités régionales différentes. Leurs travaux ont été de qualité au service de l'emploi et de la formation professionnelle dans chaque région.

Pour la CGT, il est important que cette fusion se fasse en prenant le meilleur de ce qui se fait de part et d'autre.

Conseil régional et État ont choisi une fusion-absorption du C2R par Efigip. Pour la CGT, ceci doit se cantonner à la dimension juridique.

En termes de missions, d'activités, de fonctionnement, il faut être dans une « fusion création ». Il est important que les missions du C2R qui n'existent pas à Efigip perdurent. Un intérêt du C2R

était qu'il allait sur d'autres terrains où n'allaient pas d'autres Carif-Oref, notamment tout le travail autour de la formation des acteurs et l'innovation avec PRIM', du Passeport compétences, de l'illettrisme, le suivi du Plan pour les Continuités Professionnelles et notamment le Conseil en Évolution Professionnelle... Ces missions doivent se retrouver dans la nouvelle structure EMFOR afin qu'elle soit un véritable outil au service des habitants de cette région et de la formation.

Les personnels sont essentiels. Il est important que l'ensemble des personnels soient repris avec leurs conditions de travail et sociales (statut, salaire, protection sociale, prévoyance...) alignées vers le haut.

L'avis reprend certains de ces points. La CGT le votera.

Déclaration de Jean-Luc Piton, au nom du 1^{er} collège, sur le rapport 4-1 « Lancement du Schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) »

En tant que membres du 1^{er} collège, nous souhaitons souligner l'importance de la prise en compte des activités économiques dans l'élaboration du SRADDET. Ce que ne reprend pas l'avis qui nous est proposé et nous le regrettons.

En effet, ce Schéma traite notamment de l'Attractivité et des Infrastructures, sujets éminemment sensibles pour nous. Nous nous inquiétons des moyens qui seront pris pour traiter des enjeux

qui peuvent parfois s'avérer contradictoires, et gérer ces conflits d'intérêts éventuels.

Nous approuvons l'intégration du déploiement du numérique comme domaine complémentaire du SRADDET.

Enfin, nous insistons sur l'importance, de définir, au cours du long processus d'adoption du Schéma jusqu'en 2019, les critères qui en permettront une évaluation a posteriori.

Déclaration de Michel Faivre-Picon, au nom de la CGT, sur le rapport 4-3 « Aménagement du territoire/ TIC - Extension du réseau de Points Visioservices »

Lors de la mise en place du dispositif de points visioservices en Franche-Comté, la CGT au CESER avait pointé la nécessité que tous les citoyens puissent avoir un accès amélioré aux services publics. Si les points visioservices viennent en complément d'autres points d'accueil physiques, la CGT ne peut qu'être favorable, d'autant que cela peut permettre de limiter certains déplacements. Malheureusement ce type de dispositif est souvent utilisé pour justifier la fermeture de services publics de proximité. L'implantation de nouveaux points visioservices en Bourgogne-Franche-Comté, devra, pour la CGT, apporter un service là où la présence humaine a été supprimée, ou pour apporter un service inexistant actuellement.

Il serait souhaitable que le CESER ait connaissance des lieux d'implantations des futurs points visioservices envisagés.

Il serait nécessaire que le CESER ait un bilan des 15 points visioservices en place depuis 5 ans en Franche-Comté. Car nous avons quelques retours plutôt négatifs, par exemple, sur la CPAM du Jura, où, d'après nos informations les points visioservices ne généraient que 2 ou 3 contacts par semaine, et il semble que la CPAM ait cessé de dédier un personnel pour ce dispositif.

L'avis pointe un certain nombre de réserves, et la CGT votera l'avis.

Déclaration de Isabelle Rauszer, au nom de la CGT, sur le rapport 4-6 « Convention d'exploitation du service TER 2013-2017 (réseau Franche-Comté) : contrat d'objectifs 2017 et autres affectations d'AE »

La lecture de ce rapport permet de prendre connaissance des objectifs de contrat annuels contenus dans la convention TER Franche-Comté mais aussi de mesurer le suivi de l'année 2016.

La grille d'affectation Bonus/Malus présentée en annexe, grille assez technique, n'engage pas tant que ça. Les incitations financières déjà existantes n'ont pas permis d'inverser les tendances et améliorer la qualité de service rendu et attendu. Ce qu'il faut pour que le service s'améliore vraiment et durablement, c'est de remettre des moyens humains, donc des agents SNCF, dans les gares et les trains.

L'analyse du compte d'exploitation prévisionnel marque une légère baisse des charges C1 (circulations des trains, personnel, énergie...), ce qui prouve bien que les coûts sont contenus au contraire de ceux des charges C2 (droits d'accès en gares, charges routières, charges de capital du matériel roulant...) qui évoluent à la hausse. Comment peut-il en être autrement ?

Le véritable problème est bien l'endettement du système ferroviaire que le Gouvernement et la direction SNCF font subir aux cheminots, aux usagers et aux collectivités qui paient le fruit des réformes successives qui n'ont rien réglé : la dette continue alors à augmenter. L'Exécutif, plutôt que d'accompagner et de s'engouffrer dans une fuite en avant libérale concernant l'exploitation des TER, doit s'opposer au dictat du libéralisme puisqu'au final ce sont les finances régionales qui sont impactées.

L'Europe a reconnu qu'une partie de la dette du système ferroviaire était une dette d'État.

La SNCF a financé seule les lignes LGV dans les années 80, alors que dans le même temps l'État allemand, si souvent montré en exemple, a repris la dette de ses Chemins de Fer.

L'État a bien su trouver des milliards pour le CICE sans aucune contrepartie demandée aux entreprises.

La CGT votera cet avis.

Déclaration de Paule André, au nom du 1^{er} collègue, sur le rapport 4-7 « Avenant n° 29 à la convention d'exploitation du TER Bourgogne avec la SNCF »

L'avenant n°29 porte sur la convention d'exploitation du TER Bourgogne avec la SNCF présentée par la commission Mobilités-Énergie.

Cet avenant a pour but de faire coïncider les conventions TER des 2 ex-Régions et de proroger d'un an la convention TER Bourgogne.

Or, si sur le fond, le collègue 1 reste attaché à la présence des contrôleurs au contact des usagers, ne serait-ce que pour

assumer la sécurité dans les trains ou du personnel dans les gares qui permette une vraie information du public, l'avis du CESER tel qu'il est présenté semble exclure toute tentative de modification du système.

Le collègue 1 souhaite que les mesures envisagées par le Conseil régional le soient à titre d'expérimentation et qu'une évaluation en soit faite.

Le collègue 1 votera contre cet avis.

Déclaration de Patricia Biasini, au nom de la CGT, sur le rapport 4-7 « Avenant n° 29 à la convention d'exploitation du TER Bourgogne avec la SNCF »

La convention Bourgogne est arrivée à échéance au 31 décembre 2016. La convention Franche-Comté arrive à échéance au 31 décembre 2017. Au prétexte d'écrire une nouvelle Convention Bourgogne-Franche-Comté, le Conseil régional choisit de rédiger un avenant prolongeant d'un an la convention Bourgogne.

Parce qu'il instaure moins de service public, tant en quantité qu'en qualité, cet avenant choque les usagers. Des territoires, des gares et des trains déshumanisés entraîneront de fait une dégradation annoncée du service public.

En effet, en 2017, si cet avenant est adopté, fermeront les guichets de Pont-sur-Yonne, Villeneuve-sur Yonne et Villeneuve-la-Guyard, un jour sur deux ceux de Saint-Florentin et de Tonnerre (distants de 30 km), le samedi celui des Laumes. À ce rythme-là, le nord de la Côte-d'Or et l'Yonne risquent d'être sinistrés. Sans oublier d'autres aménagements d'horaires à Dijon Ville, Beaune, Nuits-Saint-Georges... Ceci est concomitant aux annonces de fermer les guichets de Gray, Saint-Vit, Luxeuil, Baume-les-Dames, de supprimer les agents d'accueil sur les quais à Dôle.

La fermeture des guichets a un impact direct sur la baisse des recettes que l'offre digitale et les distributeurs automatiques ne compensent pas.

Sur certaines lignes et dès l'été 2017, la SNCF propose au Conseil régional des trains avec seulement un agent de conduite, donc sans contrôleur. Rappelons que le rôle d'un conducteur de train est de conduire un train et sa concentration doit être tournée vers cela, et rien que cela, d'autant plus en situation perturbée.

Le contrôleur à bord des trains TER n'est pas qu'un coût. Il est garant des 4 S :

• Sécurité : le contrôleur est le seul à pouvoir prendre des mesures adaptées en cas de défaillance ou d'indisponibilité de l'agent de conduite.

• Sûreté : le contrôleur assure un rôle de prévention et de lutte contre les incivilités, les atteintes à la sécurité publique, les actes terroristes dans les transports collectifs de voyageurs, notamment en période d'état d'urgence.

• Sauvegarde des recettes : le contrôleur vérifie les billets et assure si besoin leur délivrance. À ce titre et pour l'année 2015, les contrôleurs affectés au TER Bourgogne Franche-Comté ont perçu la somme de 1 964 657 € et ont dressé 84 798 PV (chiffres officiels donnés par la direction SNCF aux organisations syndicales).

• Service commercial : le contrôleur renseigne, aide les personnes en situation vulnérable ou de handicap, recense les correspondances en cas de retard et organise la continuité des voyages, peut donner les premiers soins, etc.

La suppression des contrôleurs concernerait le périmètre dijonnais à partir de Dijon à destination d'Is-sur-Tille, Les Laumes, Chalon-sur-Saône, Mâcon, Seurre et sur le parcours Laroche-Paris Bercy. Mais comment vont être pris en charge les usagers livrés à eux-mêmes en cas de dysfonctionnement d'un train en pleine voie, de malaise, de retard entraînant des difficultés de correspondances ? Que se passera-t-il si malheureusement un train sans contrôleur est bloqué dans un tunnel comme celui de Blaisy-Bas long de plus de 4 km ?

Comment applique-t-on en pratique le plan Vigipirate sur un trajet long de 150 km entre Laroche et Paris Bercy sans aucun contrôleur à bord ?

Que se passera-t-il en cas de casse matérielle comme celle ayant entraîné la dérive d'un train sur 19 km en Normandie le 20 octobre 2015 où la catastrophe ferroviaire a été évitée par la présence et le professionnalisme du contrôleur et du conducteur SNCF ?

L'avenant entérine la fermeture au cours de l'année 2017 de la ligne Étang-Autun, suspendue en 13 jours à l'automne 2016 de concert entre SNCF Réseau, SNCF Mobilités et Conseil régional. Elle n'est remplacée qu'en partie par des circulations routières. C'est le résultat d'une absence chronique d'investissements et d'une volonté délibérée de substitution de la route au rail sans présager des atouts environnementaux et de sécurité du modèle ferroviaire.

Conseil régional et Direction SNCF ne sont pas à une contradiction près lorsqu'ils créent une Brigade "Lutte anti-fraude" en supprimant des contrôleurs. Le Conseil régional n'est pas à une contradiction près lorsqu'il prône la proximité comme priorité

et qu'il déshumanise les territoires. Non, ce qu'il faut aux usagers ce sont des gares et des trains avec du personnel SNCF formé et qualifié pour un véritable service public de qualité.

Les 4 organisations syndicales représentatives à la SNCF, CGT-UNSA-CFDT-SUD RAIL, ont demandé régionalement un moratoire et l'arrêt des restructurations sur les aménagements d'horaires, les fermetures de guichets, les trains sans contrôleur. En cohérence, la CGT demande au Conseil régional de revenir à la raison en abandonnant ses projets.

L'avenant 29 soumis au CESER n'est pas un avenant comme les autres. Il est structurant et prépare dans le mauvais sens la Convention Bourgogne-Franche-Comté.

L'avis du CESER reprend de nombreux points cités dans cette déclaration. Il donne un avis défavorable au rapport présenté par le Conseil régional.

La CGT votera l'avis.

Déclaration de Joseph Battault, au nom de la CFDT, sur le rapport 4-7 « Avenant n° 29 à la convention d'exploitation du TER Bourgogne avec la SNCF »

La CFDT partage « l'appel à la vigilance face à la déshumanisation des services publics notamment ferroviaire » inscrite dans le projet d'avis. La commission est parfaitement légitime à proposer un avis défavorable au rapport présenté par l'Exécutif élaboré à l'issue du débat collectif.

Mais la CFDT ne partage pas la conclusion qui nous semble prématurée, comme nous l'avons déjà dit en commission.

Nous sommes au début de la renégociation de la nouvelle convention TER entre le CR et la SNCF qui s'appliquera dans un an. La CFDT propose que le CESER se saisisse du sujet dès que possible pour que nous puissions anticiper la saisine à venir du Conseil régional en construisant notre propre réflexion et nos propositions sur le sujet.

Il en vaut la peine vu son poids budgétaire et son impact pour les habitants et les territoires de la Région.

Cela passe par un bilan précis pour tirer les leçons de la période qui s'achève et de la convention qui se termine : nous demandons que le CESER puisse disposer de tous les éléments et informations pour conduire ces travaux à venir.

Dans ce cadre et après un travail collectif approfondi, nous aurons tous les éléments du débat pour trancher sur l'ensemble des questions liées au TER et notamment celles abordées dans le projet qui nous est soumis.

Dans ces conditions la CFDT s'abstiendra sur l'avis proposé.

Déclaration de Jean-Marie Monnette, au nom de FO, sur le rapport 4-7 « Avenant n° 29 à la convention d'exploitation du TER Bourgogne avec la SNCF »

Concernant l'avenant n°29 à la convention d'exploitation du TER Bourgogne avec la SNCF, Force ouvrière approuve la mesure de bon sens, qui consiste à prolonger d'un an la convention Bourgogne jusqu'au 31 décembre 2017 et ce, afin d'en faire coïncider le terme avec celle de la Franche-Comté.

Par contre, Force Ouvrière ne peut admettre que la SNCF, à la seule fin de faire correspondre le coût de ses prestations avec le budget de la Région, se serve des usagers et des personnels comme variable d'ajustement. En effet, la fermeture de nouveaux guichets et la

suppression des contrôleurs dans les TER, ne sont sûrement pas de nature à améliorer la qualité du service rendu aux usagers.

Bien au contraire, la désertification des gares, l'absence de personnel accompagnateur dans les trains renforceront le sentiment d'abandon du voyageur lambda, et qu'en sera-t-il alors des voyageurs à mobilité réduite et des situations imprévues ?

Nous allons donc tout droit vers un service de transport public au rabais, et cela Force Ouvrière ne peut l'admettre.

C'est pourquoi Force ouvrière votera cet avis.

Déclaration de Françoise Frerebeau, au nom de l'UNSA, sur le rapport 4-7 « Avenant n° 29 à la convention d'exploitation du TER Bourgogne avec la SNCF »

L'UNSA approuvera cet avis qui donne un avis défavorable au rapport présenté par le Conseil régional.

Les modifications présentées par cet avenant en supprimant les contrôleurs, en fermant des guichets remettent en cause le service public, service public que l'UNSA a toujours défendu.

Cette question ne concerne pas seulement la SNCF, elle implique l'aménagement du territoire du Nord Bourgogne, entre autres à

travers son maillage et l'attractivité de la région. Elle impactera davantage les populations les plus fragiles et quand on connaît la difficulté de ces publics à se déplacer pour se former, cela contribuera à freiner leur mobilité.

Il est donc important de traiter la question de la convention TER dans sa globalité plutôt que d'en mettre déjà en place une partie.

Déclaration de Jean-Marie Icard, au nom de CFE-CGC, sur le rapport 4-7 « Avenant n° 29 à la convention d'exploitation du TER Bourgogne avec la SNCF »

La CFE-CGC votera l'avis défavorable formulé par le CESER à ce rapport 4-7.

En effet, un représentant du Conseil régional lors de son audition par la commission Économie-Emploi la semaine dernière, nous a indiqué que les services de la Région étaient en train de réaliser un

audit sur l'attractivité de la région tant du point de vue économique que touristique.

Si l'on ferme des guichets des gares et que l'on supprime des contrôleurs dans les TER, comment garantir l'attractivité de la région pour les entreprises et la sécurité pour les voyageurs ?

Déclaration de Michelle Munier, au nom du secteur du Handicap, sur le rapport 4-7 « Avenant n° 29 à la convention d'exploitation du TER Bourgogne avec la SNCF »

Vouloir une société inclusive, c'est permettre à chacun de participer pleinement à la vie de la société. Cette conception universelle suppose de pérenniser les investissements publics, de développer l'accueil et l'accompagnement.

En 2014, le CESE a réalisé une étude sous le titre « Mieux accompagner et inclure les personnes en situation de handicap, un défi, une nécessité », les préconisations pour les collectivités

locales sont de se mobiliser et se responsabiliser dans un effort d'accueil et d'accompagnement.

La suppression des contrôleurs dans les trains est contraire à ce fondement et remet en cause le principe de l'inclusion.

La politique mise en place dans les TER en Bourgogne-Franche-Comté est un nouvel obstacle à l'accessibilité, je voterai pour cet avis.

Déclaration de Yvon Henry, au nom de FNE et LPO FC et les associations environnementales de Bourgogne, sur le rapport 4-7 « Avenant n° 29 à la convention d'exploitation du TER Bourgogne avec la SNCF »

Ce dossier concernant la possible suppression de contrôleurs SNCF est exemplaire de la place que notre CESER peut et doit jouer dans la culture de la tolérance et du bien-être auxquels nous sommes tous très attachés, pour reprendre l'expression de l'un de nos collègues, ce matin, la simple notion de bien vivre ensemble. Ce bien vivre ensemble doit s'appuyer sur des comportements individuels adéquats et des propositions cohérentes d'organisation des territoires.

Sur les comportements individuels, nous entendons, tous, les inquiétudes émanant de tous bords, sur les phénomènes de rupture, la montée des individualismes, et, concomitamment, la montée des incivilités.

Ces incivilités s'expriment bien souvent dans ces lieux collectifs que sont les transports publics, tramway, métro, trains péri-urbains. La montée d'idées extrémistes n'est pas étrangère à l'observation

courante de non-paiement de ticket, d'attitudes agressives, de mépris du matériel collectif.

En ce qui concerne l'organisation des territoires, la commission *ad hoc* fait le constat de la déshérence de certaines zones, et travaille à l'élaboration de propositions.

Ces pistes de travail rappelleront sûrement la place du service public, écoles, poste, guichets dans les gares pour limiter la désertification territoriale.

Il convient donc d'être logique :

- on ne peut pas regretter les incivilités, l'isolement des personnes handicapées, l'absence de tout contact humain et supprimer les contrôleurs,

- on ne peut pas s'inquiéter des déséquilibres territoriaux et supprimer la présence du service public.

Nous voterons donc le rapport

Déclaration de Gérard Magnin, au nom du secteur de l'Environnement, sur le rapport 4-7 « Avenant n° 29 à la convention d'exploitation du TER Bourgogne avec la SNCF »

Notre rapport indique que deux approches se dessinent au CESER. L'une d'entre elle, dit que « la meilleure façon de défendre le service public, c'est de faire les réformes qui assureront sa pérennité ». Je m'inscris dans cette logique.

J'ai été très marqué dans ma vie par la lecture d'un livre, il y a une trentaine d'années. Son titre était : « Comment réussir à échouer ? » et son sous-titre : « Trouver l'ultrasolution ». On

aura compris que la recherche des solutions parfaites (les ultrasolutions) fait courir le risque d'échouer dans le but que nous cherchons à atteindre.

Si je ne me trouvais pas en situation de constater une politique de transports cohérente et volontariste, je pourrais attacher davantage d'importance à quelques imperfections. Mais ce n'est pas le cas. C'est pourquoi je voterai contre l'avis.

**CESER BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**

Conseil économique social et environnemental régional



Site de Besançon

4, square Castan | CS51857
25031 Besançon cedex
Tél. 03 81 61 62 90 | Fax 03 81 82 83 03



Site de Dijon

17, boulevard de la Trémouille | CS23502
21035 Dijon cedex
Tél. 03 80 44 34 32 | Fax 03 80 44 33 09

www.ceser.bourgognefranchecomte.fr